

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 118

présenté par

M. Naillet, Mme Allemand, M. Benbrahim, Mme Battistel, Mme Rossi, M. Echaniz, M. Saulignac, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Lhardit, M. Potier, M. Vicot, M. William, M. Pena, Mme Bellay, M. Baptiste, M. Aviragnet, M. Barusseau, M. Baumel, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Simion, M. Sother, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 1ER BIS A

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« peut donner »

les mots :

« donne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer le rôle de contrôle du Parlement dans le suivi de la mise en œuvre de la loi relative à la reconstruction et à la refondation de Mayotte. En remplaçant la formule « peut donner lieu à un débat au Parlement » par « donne lieu à un débat au Parlement », il s'agit de conférer un caractère obligatoire à l'examen parlementaire du rapport public remis par le comité de suivi.

Cette modification garantit qu'un temps d'échange et d'évaluation démocratique soit systématiquement organisé, permettant à la représentation nationale d'interroger le Gouvernement, d'apprécier la progression effective des engagements pris, et d'identifier les éventuels blocages. Elle renforce ainsi la transparence et le pilotage politique de la refondation du territoire.

Dans un contexte de fortes attentes locales, il est essentiel que les promesses deviennent rapidement des actes concrets.